

Plan d'Accessibilité – Apex Motor Express Ltd.

Date de publication : 01 juin 2023

Généralités

Apex Motor Express Ltd. est un fournisseur de services de transport intermodal au Canada.

En tant qu'employeur sous réglementation fédérale, il est de notre devoir de fournir à tous les employés un lieu de travail inclusif, respectueux et sûr, adapté à leurs différents besoins. À ce titre, Apex Motor Express Ltd. s'engage à garantir l'accessibilité à tous les individus d'ici à 2040. Notre objectif est d'améliorer nos relations et notre sensibilisation aux défis auxquels sont confrontées les personnes vivant avec un handicap et de promouvoir un environnement de travail inclusif. Nous y parviendrons en identifiant et en adoptant des mesures visant à éliminer les barrières présentes et à prévenir la création de nouvelles barrières dans le futur.

Le présent plan d'accessibilité a été rédigé dans le but d'assurer la conformité à Loi canadienne sur l'accessibilité. Le document présente la stratégie de l'entreprise Apex Motor Express Ltd. pour les trois (3) prochaines années. Il vise à définir les objectifs actuels et à proposer des solutions et des interventions pour relever les défis liés à l'accessibilité dans les sept (7) domaines clés décrits ci-dessous.

Représentant désigné et autres formalités

Pour toute question relative à ce plan ou pour tout commentaire, veuillez contacter le représentant suivant par le biais de l'une des méthodes indiquées ci-dessous :

Nom de la personne à contacter : Responsable RH de l'entreprise

Par courrier ou en personne : Bureau 2900, 201 Portage Avenue,
Winnipeg, Manitoba, R3B 3K6

Par courrier électronique : HR@rewc.com

Par téléphone : +1 (204) 958-5300

En tant que société privée sous réglementation fédérale employant en moyenne cent (100) personnes ou plus, Apex Motor Express Ltd. est tenue de fournir ce document sous forme imprimée, en gros caractères et sous forme électronique dans les quinze (15) jours suivant la demande.

Apex Motor Express Ltd. est également tenu de fournir des versions du plan en braille ou en audio dans les quarante-cinq (45) jours suivant une demande.

Si vous avez besoin de ce plan dans un autre format que ceux proposés, veuillez contacter le représentant désigné dans cette section. N'oubliez pas d'indiquer le format dont vous avez besoin et la manière dont vous souhaitez le recevoir.

Définitions

Accessibilité : Il s'agit de la prise en compte intentionnelle et réfléchie des besoins des personnes vivant avec un handicap lors de la construction ou de la modification de produits, de services et d'installations, afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle : Tout ce qui fait obstacle à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. Cela inclut tout obstacle qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique.

Handicap : Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

Secteurs visés par l'article 5 de la loi canadienne sur l'accessibilité

Les objectifs et les engagements décrits dans cette section ont été conçus en tenant compte des paramètres énoncés dans la *loi canadienne sur l'accessibilité*.

L'emploi

L'« *emploi* » accessible garantit que les candidats et les employés vivant avec un handicap ou confrontés à des obstacles sont soutenus tout au long du cycle de vie du travail.

Objectifs:

- Identifier les obstacles au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap,
- Réduire les obstacles dans les politiques et procédures d'emploi actuelles, et
- Renforcer les politiques et procédures existantes en matière d'aménagements.

Engagements 2023-2025:

1. Examiner les politiques et procédures d'embauche en vigueur.
2. Sensibiliser les gestionnaires à l'accessibilité et à la manière dont ils peuvent garantir un processus d'embauche, de sélection et d'adaptation sans obstacles.
3. Collaborer avec les employés à l'élaboration de stratégies visant à améliorer les politiques et procédures d'adaptation afin de répondre à tous les besoins.

L'environnement bâti

Un « *environnement bâti* » accessible signifie que les espaces de travail et l'environnement de travail peuvent être atteints, pénétrés et/ou utilisés par tous les individus.

Objectifs:

- Offrir des espaces de travail sans obstacles dans tous les lieux de travail

- Veiller à ce que les dispositifs en matière d'accessibilité soient disponibles pour répondre à tous les handicaps, et
- S'attaquer aux obstacles constatés dans l'environnement bâti.

Engagements 2023-2025:

1. Examiner les plans des bâtiments et évaluer les lieux de travail actuels afin d'identifier les obstacles physiques potentiels à l'accessibilité.
2. Veiller à ce qu'une signalisation appropriée conseille et oriente les personnes vers les dispositifs d'accessibilité.
3. Créer un mécanisme spécifique de repérage des obstacles dans l'environnement bâti.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les « technologies de l'information et de la communication (TIC) » accessibles sont divers outils technologiques utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger des informations.

Objectifs:

- Faire en sorte que l'accessibilité soit une priorité dans la mise en œuvre des logiciels, du matériel et des améliorations de l'infrastructure informatique, et
- Veiller à ce que les employés disposent des outils et des ressources appropriés pour mener à bien leurs activités et fonctions.

Engagements 2023-2025:

1. Inventorier les systèmes informatiques en place afin de mesurer les fonctionnalités d'accessibilité.
2. Identifier les besoins de formation relatifs aux caractéristiques d'accessibilité des systèmes, logiciels et matériels informatiques actuels.
3. Inciter les responsables des technologies de l'information à améliorer leurs connaissances en matière de technologies d'adaptation et à identifier les améliorations possibles pour accroître les fonctionnalités d'accessibilité des systèmes, des logiciels et du matériel informatiques actuels.

Communication (hors TIC)

L'accessibilité de la « communication (hors TIC) » signifie que Apex Motor Express Ltd. permet au public, aux clients et aux employés d'accéder sans obstacle à toutes les communications produites par l'Apex Motor Express Ltd..

Objectifs:

- Veiller à ce que tous les employés, les fournisseurs, les clients et le public (le cas échéant) puissent accéder aux communications de l'entreprise et à l'intérieur de celle-ci, et
- Sensibiliser l'entreprise à l'accessibilité.

Engagements 2023-2025:

1. Identifier les prestataires de services qui peuvent aider à la création de supports de substitution, le cas échéant et si nécessaire.
2. Préparer les ressources standard et les communications courantes de l'entreprise sur des supports de substitution, lorsque cela est demandé.
3. Élaborer une stratégie de communication et identifier les besoins de formation en matière d'accessibilité sur le lieu de travail.

Approvisionnement en biens, services et installations

L'accessibilité des « Approvisionnement en biens, services et installations » garantit que l'accessibilité est prise en compte tout au long du processus d'approvisionnement.

Objectifs:

- Veiller à ce que les procédures et pratiques des activités d'approvisionnement soient modernisées et comprennent une sensibilisation à l'accessibilité, et
- Empêcher la création de nouveaux obstacles et/ou la perpétuation des obstacles actuels par le biais des activités d'approvisionnement.

Engagements 2023-2025:

1. Veiller à ce que l'accessibilité et les besoins des employés confrontés à des obstacles soient pris en compte lors des acquisitions de nouveaux équipements.
2. Inclure les considérations relatives à l'accessibilité dans les modèles d'appel d'offres, de budget et de proposition.

Conception et implémentation de programmes et des services en matière d'accessibilité

La « conception et implémentation de programmes et des services en matière d'accessibilité » tiennent compte des besoins de tous les individus et sont adaptées pour garantir l'accessibilité et la compréhension.

Objectifs:

- Veiller à ce que tous les programmes et services soient conçus et livrés d'une manière qui tienne compte de l'accessibilité, et
- En examinant les programmes et services actuels afin de déceler tout obstacle à la satisfaction des divers besoins de tous les individus.

Engagements 2023-2025:

1. Faire la revue de tous les programmes, processus, politiques/procédures et services pour s'assurer que l'accessibilité a été prise en compte.
2. Créer une liste de contrôle de l'accessibilité pour s'assurer que les principales exigences en matière d'accessibilité sont prises en compte.
3. Prévoir une formation sur la Loi canadienne sur l'accessibilité et le règlement canadien sur l'accessibilité pour les employés chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes, des processus, des politiques et des procédures.

Transport

Veillez noter : Apex Motor Express Ltd. ne coordonne pas un système de transport ou une flotte de véhicules de transport, tel que défini dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Cela signifie que les normes relatives au transport ne sont pas incluses dans le champ d'application de ce plan.

Consultations

Conformément à l'engagement d'Apex Motor Express Ltd. de rendre son environnement de travail accessible à tous, nous avons élaboré ce plan en consultation avec nos employés, y compris ceux qui sont en situation de handicap.

Tous les employés ont été invités à participer à un sondage sur l'accessibilité à l'échelle de l'entreprise, comprenant des questions ciblées sur chaque domaine défini dans la section 5 de la loi canadienne sur l'accessibilité, sur les programmes, les politiques et les processus actuels, ainsi que sur leur propre expérience en matière d'accessibilité sur le lieu de travail.

Ces sondages ont été réalisés de manière anonyme, avec la possibilité de fournir des informations de contact pour une consultation supplémentaire, si on le souhaite.

Nous continuerons à sonder les employés, y compris ceux qui sont en situation de handicap, et tous les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre de ce plan d'accessibilité, afin de mesurer les progrès accomplis et de nous assurer que nous atteignons les objectifs et respectons les engagements décrits dans ce plan. Nous avons également prévu des mécanismes permettant aux employés de donner et de recevoir un retour d'information additionnel au cours des trois (3) prochaines années, alors que nous prenons des mesures continues pour traiter la question de l'accessibilité sur le lieu de travail.

Nous avons également consulté et utilisé les données et les ressources offertes par des organisations sectorielles telles que *Trucking HR Canada* et engagé un consultant indépendant en ressources humaines dans le cadre de l'élaboration de ce plan afin de garantir l'adoption des meilleures pratiques en ce qui concerne spécifiquement l'industrie du transport et de la logistique.

Tenue des Registres

Apex Motor Express Ltd. est tenu de conserver des copies des plans d'accessibilité pour une période de sept (7) années à compter de la date à laquelle cette version devait être publiée.

Les versions électroniques des plans d'accessibilité seront disponibles sur notre plateforme web publique via le lien suivant : www.apexltd.com

Les versions physiques des plans d'accessibilité seront affichées et mises à la disposition du public au(x) lieu(x) suivant(s) : Apex Motor Express 2800 Rue Power, Drummondville, QC, J2C 6X8
Apex Motor Express 3825 Trans-Canada Hwy, Pointe Claire, QC H9R 1B4
Apex Motor Express 1250 Borne, Quebec City, QC, G1N 1M4